

Planification stratégique 2017-2020

Commissariat aux services en français de l'Ontario



Office of the French Language Services Commissioner of Ontario

Mandat

Le commissaire aux services en français de l'Ontario est un officier indépendant de l'Assemblée législative de l'Ontario et relève directement de celle-ci. Le commissaire veille à ce que les droits des citoyens de l'Ontario et les obligations du gouvernement soient respectés selon la Loi sur les services en français. Il propose des recommandations pour améliorer la prestation des services en français et surveille les progrès accomplis. Pour mener à bien son mandat, il réalise des enquêtes indépendantes par suite de plaintes ou de sa propre initiative, prépare des rapports de surveillance et de vérification et conseille le gouvernement et les députés pour favoriser le respect de la Loi.

Mission

Le commissaire aux services en français place le citoyen au cœur de son action, avec une attention particulière aux personnes vulnérables. Il intervient en amont et en aval des actions gouvernementales pour prévenir et alerter au sujet de situations où des citoyens de l'Ontario n'obtiennent pas les services en français auxquels ils ont droit et dont ils ont besoin.

Le commissaire est un agent de changement qui privilégie des interventions systémiques et structurantes axées sur les résultats. Son action est fondée sur la proactivité, le pragmatisme, la collaboration et l'innovation. L'exécution de sa mission contribue à l'amélioration des services de qualité en français et, de ce fait, au développement et à l'épanouissement de la société ontarienne et en particulier des communautés francophones.

Vision de l'avenir

Que les services en français soient l'affaire de tous, reconnus comme une contribution importante au développement et à l'épanouissement de la société ontarienne en général et en particulier des communautés francophones et francophiles.

Que tout citoyen de l'Ontario, en tout temps, puisse obtenir de son gouvernement les meilleurs services en français auxquels il a droit au moment opportun et au meilleur endroit possible.



Valeurs du Commissariat

ORGANISATIONNELLES

- › Le respect des droits
- › L'indépendance et l'impartialité
- › L'ouverture et la compassion
- › L'innovation
- › L'adaptabilité
- › La qualité et la rigueur

EMPLOYEUR / EMPLOYÉS

- › Responsabilisation
- › Excellence
- › Intégrité
- › Respect
- › Transparence
- › Écoute active et entraide

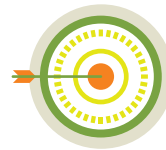
Aspirations organisationnelles 2020

- › Les services en français sont considérés comme un pilier essentiel d'un Ontario ouvert, inclusif, prospère et dynamique
- › Le gouvernement dispose d'un nouveau cadre législatif et opérationnel pour encadrer la communication et la prestation des services en français



AXE 1 : Sensibilisation et engagement de la société ontarienne

- › Promouvoir les services en français comme pilier essentiel d'un Ontario ouvert, inclusif, prospère et dynamique.
- › Engager les francophones et francophiles, ainsi que la population majoritaire, à renouveler et multiplier leur appui à l'amélioration de l'offre des services en français.



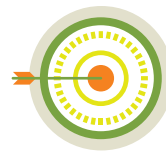
RÉSULTAT VISÉ

Les parties prenantes francophones, francophiles et les leaders d'opinion de la population ontarienne soutiennent l'amélioration des services en français.



AXE 2 : Intégration systémique de l'offre de services en français par les ministères et organismes gouvernementaux

- › Avoir une communication constante et constructive avec les instances stratégiques et décisionnelles de la fonction publique.
- › Adopter une perspective / approche stratégique et systémique afin d'encourager, et au besoin exiger, l'amélioration des services en français.
- › Optimiser la résolution des plaintes comme outil d'amélioration continue de la qualité des services en français offerts.



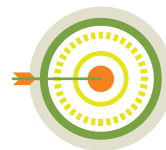
RÉSULTAT VISÉ

Les exercices de planification, d'élaboration des politiques / programmes relatifs aux services gouvernementaux intègrent et assurent le respect des droits des citoyens aux services en français.



AXE 3 : Rôle systémique de l'Assemblée législative / appareil gouvernemental dans l'offre de services en français

- › Appuyer et informer les travaux de l'Assemblée législative.
- › Nourrir un dialogue constant et constructif avec les députés et le gouvernement sur l'amélioration de l'offre des services en français.



RÉSULTAT VISÉ

L'Assemblée législative intervient de façon proactive et systémique dans l'amélioration de l'offre des services en français.